



Contrat de formation supérieure

Etudiant

Civilité : _____
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse privée : _____
No postal - Localité - Canton : _____
Date de naissance : _____
Email : _____
Tél. domicile : _____
Tél. portable : _____
Ecoles suivies : _____

Titres obtenus : _____

Employeur

Raison sociale : _____
Adresse : _____
No postal - Localité - Canton : _____
Civilité : _____
Personne de contact : _____
Téléphone : _____
Fax : _____
Email : _____

Inscription au cours suivant : _____
Orientation choisie : _____
Dates du début du cours : _____
Coût du cours : _____

La facture est à envoyer à mon adresse privée mon employeur*
*Date, timbre et signature de l'employeur si paiement par l'employeur

Lieu et date : _____

Signature _____

Prière de signer également les conditions du contrat ci-après.

Groupement Romand de l'Informatique
Rue de Genève 88, case postale 740
CH - 1004 Lausanne

Tél. : +41 21 652 30 70
Fax : +41 24 447 44 71

E-mail : gri@gri.ch
Internet : www.gri.ch



Conditions du contrat de formation

Inscription

Seules les inscriptions parvenues dans les délais seront prises en considération dans leur ordre d'arrivée. L'inscription au cours a valeur d'engagement définitif de l'élève pour la période du cours en question.

Calendrier scolaire

Les vacances de cours correspondent, dans la mesure du possible, au calendrier scolaire des écoles du canton de Vaud.

Fréquentation des cours

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées. Une attestation est délivrée aux personnes ayant suivi les cours très régulièrement (au minimum 80 % du cours).

Païement de la finance de cours

Le païement de la finance de cours s'effectue à réception de la facture.

Annulation

L'inscription a valeur de contrat, soumis en tant que tel au C.O. Toutefois, la personne qui change d'avis peut révoquer ce contrat par simple communication écrite dans les 7 jours à compter de la date d'inscription, le timbre postal faisant foi.

Après le début du cours, aucune dispense de païement ni de remboursement ne sera accordée, sauf cas de force majeure et sur demande écrite adressée à la direction. Dans tous les cas, des frais de gestion d'un montant de 100 francs seront exigés.

La direction se réserve le droit

- de renvoyer ou d'annuler une formation qui ne réunirait pas le nombre minimum de participants requis
- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours
- de modifier l'horaire.

Responsabilité

La direction décline toute responsabilité quant aux objets déposés dans les locaux.

Le présent document fait office de reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des conditions du contrat, les accepte, et m'engage à régler la finance de cours à réception de la facture.

Date :

Signature :